



Mise en œuvre des décrets du synode : Le parrainage des nouvelles familles ou personnes



Dans les paroisses qui le désirent, le parrainage des nouvelles familles ou personnes qui se présentent sera organisé, qu'elles arrivent sur le territoire de la paroisse ou se présentent pour une démarche sacramentelle, catéchétique ou autre. Ce parrainage discret et fidèle, se vivra d'abord dans la prière. Puis si la famille ou la personne parrainée en est d'accord, il se vivra par un certain nombre de petites attentions qui aident à découvrir la communauté et à y trouver sa place. Une proposition sera élaborée au niveau du diocèse.

« Quiconque accueille en mon nom un enfant comme celui-ci, c'est moi qu'il accueille. Et celui qui m'accueille, ce n'est pas moi qu'il accueille, mais Celui qui m'a envoyé. »

(Mc 9,37)

Qu'est-ce que le parrainage ?

- ✓ Accueillir, comme un don de Dieu, un filleul, et le confier au Seigneur tout au long de l'année.
- ✓ Aider la personne parrainée à trouver sa place au cœur de la communauté.
- ✓ Tisser un lien particulier, plus fort, avec la communauté.
- ✓ Accompagner plus personnellement une personne dans la vie de la communauté (temps forts, RDV paroissiaux, assemblée...)

Le parrainage, c'est permettre à une personne de s'intégrer au cœur de la paroisse, d'y trouver sa place, afin de construire ensemble une communauté agréable à Dieu.

Quels en sont les enjeux ?

- ✓ Que la personne parrainée se sente accueillie dans la communauté comme dans une famille, qu'elle ait envie de revenir et de rester.
- ✓ Qu'elle s'y sente bien, y trouve sa place et puisse s'y investir,
- ✓ Qu'elle tisse un lien fraternel avec la communauté.

A travers le lien parrain-filleul, une personne nouvelle doit se sentir accueillie et trouver sa place au sein de la paroisse.

A qui cela s'adresse-t-il ?

Pour les filleuls :

- ✓ Toutes les personnes qui désirent recevoir un sacrement (baptême, mariage...) ou qui d'une façon ou d'une autre, s'adressent à la paroisse (deuil, catéchèse...)
- ✓ Les nouveaux arrivants.

Pour les parrains :

- ✓ Tous les membres de la communauté régulièrement présents à la messe et aux activités de la paroisse et qui acceptent ce service
- ✓ Ceux qui ont participé au parrainage en tant que filleul et qui souhaitent devenir parrains à leur tour.

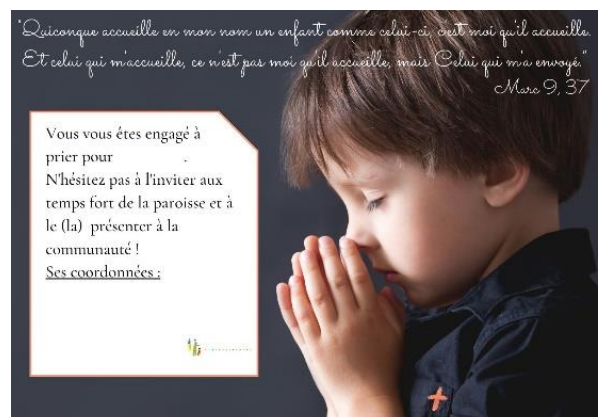
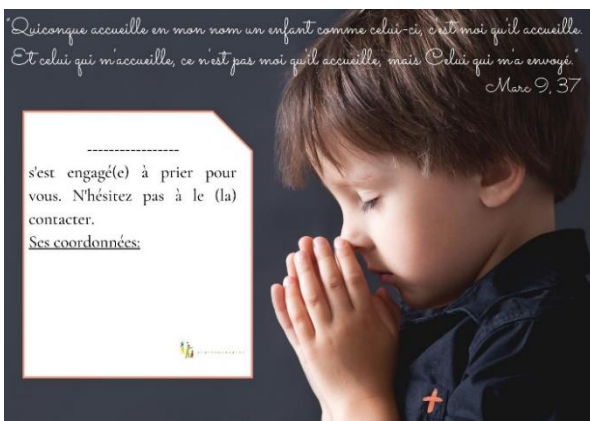
Quelle est la durée du parrainage ?

- ✓ Une année scolaire au moins si le parrainage commence en début d'année.
- ✓ Un an ou plus si le parrainage commence en cours d'année.

Comment favorise-t-on le lien entre parrains et filleuls ?

- ✓ En mettant en lien des profils semblables (âge, situation familiale, etc.)
- ✓ En adaptant les moyens de communication aux différents profils (du téléphone fixe aux réseaux sociaux).
- ✓ Grâce à une carte de bienvenue remise ou échangée entre parrain au filleul :

Par exemple celle-ci :



Quelques pistes à explorer pour favoriser le lien parrain-filleul :

- ✓ Prendre régulièrement des nouvelles
- ✓ Vivre quelque chose de convivial ensemble (café, apéritif, marche...)
- ✓ Transmettre les informations sur ce que vit la paroisse (horaires des messes, planning des événements et fêtes paroissiales...)
- ✓ Proposer d'être présent lors du sacrement demandé
- ✓ Accueillir dans une FMP (Fraternité Missionnaire de Proximité)
- ✓ Aider à la prière en donnant quelques supports
- ✓ S'entraider, se rendre service (baby-sitting, co-voiturage...)
- ✓ Envoyer des cartes postales, cartes de vœux etc.

... et toutes les bonnes idées que vous trouverez pour mettre en œuvre cette décision !

Comment démarrer ?

- ✓ Si cette décision a été prise, commencer par bien présenter le projet aux paroissiens pour trouver des volontaires pour ce parrainage (ce livret peut aider !).
- ✓ Etablir un listing des parrains/marraines potentiels
- ✓ Il est souhaitable que quelqu'un veille à ce projet (selon les réalités de votre paroisse : curé, ECP...)
- ✓ Informer aussi les personnes engagées au titre des différents services (préparation baptêmes, mariages, catéchèse, accompagnement des familles en deuil...)
- ✓ En effet, cela ne pourra se vivre concrètement que si chacun a le réflexe de proposer ce parrainage.
- ✓ Lorsqu'une personne nouvelle est arrivée sur la paroisse et qu'on a fait sa connaissance ou qu'une famille demande le baptême, un mariage... l'informer qu'un parrain a été choisi pour elle dans la communauté, qui, d'abord, priera pour sa famille.
- ✓ Pour les mettre en lien, sont proposées des cartes à compléter avec les noms et adresses à échanger :
 - [Cartes parrainage](#)
 - [Cartes pour impression](#)